



Soutien financier en faveur des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration; décision

Proposition :

- 1. Le synode alloue pour les années 2017-2020 un crédit de CHF 60'000.- par année en vue du soutien financier des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration. Le montant ne sera pas indexé.**
- 2. Avec les personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration qui bénéficient de ce soutien financier, un dialogue contraignant sera mené concernant les développements aussi bien dans l'Eglise nationale que dans les Eglises de la migration et concernant des questions théologiques.**

Justification

«Afin que nous soyons un en Christ» : tel est le titre éloquent du cours destiné aux personnes assumant une fonction dirigeante dans les Eglises de la migration. Malheureusement, ce n'est pas précisément cet aspect communautaire de l' « Etre Eglise » qui est la première caractéristique de la nature réformée. Des séparations d'ordre théologique et organisationnel agissent entre les différentes tendances au sein de l'Eglise nationale, mais également face aux Eglises de la migration, et nous empêchent réciproquement de faire des pas concrets en direction de l'autre.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure qui, en tant qu'Eglise nationale hébergent plusieurs courants et styles de piété, pourront surmonter dans ce contexte les discriminations inter-protestantes en tant qu'Eglise multitudiniste.

Avec la déclaration «Vers un témoignage commun», les Eglises nationales et les communautés évangéliques se sont mises d'accord sur l' «Etre Eglise ensemble» et les défis réciproques. Une grande part de ce qui est fixé dans ce rapport sur les relations éclaire également l'évolution ultérieure potentielle de la relation aux Eglises de la migration qui nous sont proches confessionnellement tant par leur liturgie que leur compréhension du ministère. « Afin que nous soyons un en Christ » ne doit pas rester une promesse en l'air.

I. Point de départ

Les Eglises de la migration sont des regroupements de migrantes et de migrants chrétiens qui, en provenance de différentes dénominations, se rassemblent autour de personnes assumant une fonction dirigeante dans des communautés parlant leur langue d'origine. Ces personnes dirigeantes relèvent souvent de la théologie d'une dénomination protestante ou de l'orthodoxie.

Au cours du synode d'hiver 2009, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont clarifié et défini leurs relations aux Eglises de la migration : les Eglises de la migration sont des **nouveaux partenaires œcuméniques**. La relation avec elles est à construire selon les principes du respect, de la participation et du soutien. La collaboration avec les «nouvelles Eglises de la migration» qui sont nées de la migration des vingt dernières années, doit notamment être renforcée.

Le crédit annuel de CHF 30'000 « Eglises de la migration et intégration », décidé par le synode d'hiver 2009 pour la période 2011-2014, représente un instrument important dans le travail d'intégration et de relation pour et avec ces Eglises de la migration. Sur la base du rapport intermédiaire présenté, le synode d'hiver 2013 a décidé de reconduire ce crédit pour les années 2015-2018. Au synode d'hiver 2017, un second rapport intermédiaire sera soumis au synode.

Le crédit «Eglises de la migration et intégration» est très apprécié, sa notoriété a grandi. Preuve en est le fait que le crédit annuel est épuisé toujours plus tôt. En 2015, ce fut déjà le cas en août. Cette grande demande s'explique aussi par le fait que les membres des Eglises de la migration n'ont que peu de ressources financières en raison de leur statut juridique et ne peuvent en conséquence verser de plus grandes contributions à l'Eglise.

Vous trouverez de plus amples informations sous :

<http://www.refbejuso.ch/positions/eglisesdemigrants.html>

II. Soutien financier aux personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration comme nouvelle voie de la collaboration

La grande majorité des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration travaille sans salaire et bénévolement pour leurs Eglises, ou est soutenue financièrement de façon minimale par celles-ci ou d'autres donateurs. Souvent, ces personnes exercent une profession pour gagner leur vie à côté de leur engagement dans leur Eglise. Le salaire effectif et le travail accompli pour l'Eglise se situent ainsi dans un rapport très défavorable. Nombre de personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration se trouvent en permanence sous une forte pression. Elles veulent être de bons serviteurs de leurs Eglises et de leurs membres tout comme de notre société et s'engagent ainsi souvent jusqu'aux limites de leurs forces. Dans la plupart des cas, un petit soutien financier régulier pourrait déjà soulager quelque peu ces personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration et leur permettre de «souffler un peu» tout en accomplissant leur travail important en faveur de leur Eglise et de notre société. L'Eglise presbytérienne d'Egypte, par exemple, le synode du Nil, exprime ce même souci. Cette Eglise avec laquelle les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure entretiennent depuis 2013 un accord de partenariat, considère l'Eglise évangélique arabe sur notre territoire ecclésial comme faisant partie de son Eglise. Du fait du nombre croissant de requérants d'asile et de réfugiés en provenance du monde arabe, cette Eglise est depuis un certain temps déjà particulièrement mise à contribution.

Cependant, le soutien financier aux personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration ne peut pas provenir du crédit pour les Eglises de la migration et l'intégration. Un crédit destiné au soutien financier des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration doit compléter le crédit existant et avoir une autre orientation. Pour le crédit déjà mentionné et bien connu « Eglises de la migration et intégration », le souci de l'intégration est au premier plan. Il s'agit désormais d'appréhender toutes les Eglises de la migration comme de nouveaux partenaires œcuméniques (principe de l'égalité de traitement).

Le nouveau crédit à créer en vue du soutien financier des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration, doit être l'expression d'une relation ecclésiale particulière (principe de la communion ecclésiale). C'est pourquoi il faut définir des critères pour le choix des bénéficiaires potentiels. Comme pour le crédit «Eglises de la migration et intégration», ce nouveau soutien de l'Eglise nationale dans ce domaine doit conduire à une collaboration plus étroite des Eglises de la migration avec les paroisses locales.

Un crédit annuel de CHF 60'000.- permet un soutien financier mensuel de CHF 1'000.- à 5 personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration. Les premières expériences concernant le soutien aux personnes assumant une fonction dirigeante seront évaluées en 2019 en vue de la poursuite du crédit.

Le crédit annuel récurrent de CHF 60'000.- dès 2017 figure au plan financier 2016-2020 sous le numéro de compte 560.

Cette démarche permet de faire un geste de reconnaissance sans créer en aucune façon de confusion avec le ministère pastoral au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Critères pour le choix des éventuels bénéficiaires

a) Solidarité œcuménique particulière via les organisations œcuméniques (COE, CMER) : les nouvelles Eglises de la migration sont la plupart du temps trans-confessionnelles. Cela signifie que leurs membres proviennent de diverses origines confessionnelles. Les éléments qui les relient sont le plus souvent la langue et l'origine communes ainsi que le partage de la réalité existentielle, le vécu en tant que requérants d'asile et réfugiés et nouveaux arrivants dans la société suisse.

Pourtant, l'origine confessionnelle de la personne assumant la fonction dirigeante joue un rôle déterminant dans la vie communautaire d'une Eglise de la migration. Diverses personnes assumant une fonction dirigeante sont membres de confessions avec lesquelles l'Eglise réformée entretient des liens étroits via les organisations œcuméniques. Mentionnons par exemple les Eglises baptiste, méthodiste ou presbytérienne. La présence d'une telle relation œcuménique étroite devrait être un critère de sélection.

b) Qualification théologique et disposition au dialogue théologique: la présence d'une certaine qualification théologique et la disposition au dialogue théologique ne sont pas seulement des critères de sélection nécessaires, mais également une chance pour la compréhension théologique réciproque. Si les bénéficiaires potentiels se déclarent prêts à discuter par exemple deux fois par année avec des collègues et des théologiens qualifiés sur la situation de leurs communautés et des questions théologiques d'actualité, tous les participants auront la possibilité d'apprendre les uns des autres et d'entrevoir de nouveaux horizons au sein de la famille réformée. Dans le cadre de ce crédit, il sera ainsi possible de répondre au fort besoin de formation théologique continue. Cet échange permet également d'imaginer un travail de collaboration entre Eglises de la migration et paroisses locales et, dans l'idéal, de préparer des projets concrets.

c) Renforcement du travail général d'intégration des Eglises de la migration et de la collaboration avec les paroisses locales: la grande importance accordée au travail d'intégration par l'Eglise de la migration dont est issu le bénéficiaire ou la bénéficiaire est l'autre critère central de sélection,. En accordant un soutien financier à une personne assumant une fonction dirigeante au sein d'une Eglise de la migration, son travail d'intégration s'en trouve renforcé. Il est vrai que souvent, diverses personnes s'engagent au sein d'une Eglise de la migration en faveur du travail d'intégration. Cependant, une grande partie des tâches (coordination, service de visites, écoute) reste concentrée sur la personne dirigeante de l'Eglise et est assurée par elle. Cela lui impose non seulement un investissement important au

niveau du temps, mais également dans le domaine financier. C'est pourquoi un dédommagement financier modeste peut déjà avoir un effet sensible. Mais le travail d'intégration doit aussi prendre en compte la composante institutionnelle du contact entre communauté migrante et paroisse locale. Au-delà des manifestations particulières, il y a lieu de sonder les possibilités d'une collaboration organique entre paroisses locales et communautés de la migration.

Sur la base de ces réflexions de principe, il convient d'établir un catalogue détaillé des critères. Celui-ci doit commencer par les conditions structurelles concrètes telles que la constitution des Eglises de la migration en tant qu'association, la transparence des finances et une base démocratique minimale au-delà de la personne en charge du ministère pastoral (également en ce qui concerne la direction spirituelle). De plus, des critères de participation tels que le rôle des femmes dans l'Eglise, l'ouverture aux différentes couches de la société, la portée géographique du travail, la taille de l'Eglise ainsi que l'ancrage dans le territoire ecclésial, doivent entrer en ligne de compte. Dans les questions théologiques épineuses, il n'y a guère de délimitation précise, le premier critère consistant dans l'ouverture au dialogue théologique citée ci-dessus ; dans cette mesure, l'absence d'une telle disponibilité et par là-même un exclusivisme du salut de type sectaire valent comme critère d'exclusion.

III. Une étape responsable vers un nouveau « vivre ensemble »

Il existe divers modèles permettant aux chrétiens d'ici et nouveaux arrivants d'entrer en relation. L'Eglise catholique s'est donnée avec les missions une forme de cohabitation par laquelle les Eglises catholiques de la migration sont membres à part entière de l'Eglise catholique nationale qui les finance. Du côté protestant, nous connaissons « le modèle parallèle » qui ne met pas les organisations au défi, mais qui crée la confiance au travers de rencontres, de l'accueil dans les bâtiments paroissiaux et du soutien. Ensuite, il y a le modèle des « Eglises sœurs » qui conduit à des relations plus étroites, la reconnaissance en tant que communauté à la présence au synode. Enfin, il existe le modèle d'intégration, tel que le vit l'Eglise évangélique à Hessen et Nassau avec les communautés coréenne et indonésienne ou comme le cultive d'une autre manière l'Eglise vaudoise en Italie avec l'intégration des migrantes et des migrants dans les paroisses locales.

Certains des « nouveaux partenaires œcuméniques » dans notre territoire ecclésial ne sont plus si nouveaux, et ils sont en train de vivre les mêmes phénomènes que ceux que connaissent les Eglises nationales (perte d'importance dans leur groupe, désintérêt des jeunes de la deuxième et troisième génération, croissance en panne, l'Eglise considérée comme une offre à consommer.) Quelques Eglises de la migration d'origine presbytérienne se trouvent en tant que partenaires œcuméniques dans un monde parallèle étrange, sociologiquement explicable, mais ecclésiologiquement injustifiable. Cette situation qu'un document de l'EKD (Eglise évangélique d'Allemagne) consacré aux Eglises de la migration qualifie de « côte-à-côte non chrétien de frères et sœurs », ne peut laisser indifférentes les Eglises réformées nationales en Suisse. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont elles aussi appelées à poursuivre le développement des relations avec les Eglises de la migration, même si cela constitue une démarche théologique et organisationnelle exigeante qui demande aux deux parties une disposition au changement.

L'idée de soutenir financièrement les personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Eglises de la migration permet de réaliser cet objectif de manière responsable, sans compromettre le règlement ecclésiastique. Avec des Eglises de la migration sélectionnées, c'est une étape vers un vivre ensemble fraternel que l'on franchit.

Le conseil synodal